

# **PREFECTURE DES YVELINES**

<b>Enquête publique</b> <b>Du 21 septembre au 22 octobre 2012</b>
<b>Arrêté préfectoral du 29 juin 2012</b>

**Communes de THOIRY**  
**et VILLIERS le MAHIEU**  
\*\*\*\*\*

**Demande d'autorisation d'exploiter**  
**présentée par**  
**Le PARC ZOOLOGIQUE ET DE LOISIRS DE THOIRY**

\*\*\*\*\*

<b>CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</b>
---

**Louis ROBIN**  
**Commissaire enquêteur**

22 novembre 2012

## **I- INTRODUCTION**

Par un Arrêté du 29 juin 2012, le Préfet des Yvelines a ordonné une enquête publique du vendredi 21 septembre au 22 octobre 2012 en vue de l'autorisation d'exploiter le Parc zoologique et de loisirs de Thoiry

Le Président du Tribunal de Versailles a désigné Monsieur Louis Robin comme Commissaire-enquêteur par la décision N° E12000085 /78 du 11 juin 2012.

## **II- LE RESPECT DES REGLES ADMINISTRATIVES**

### **Les documents de l'enquête mis à la disposition du public**

Le dossier d'enquête est complet et répond aux exigences réglementaires.

Il a été analysé par les Services du Directeur départemental de la protection des populations des Yvelines. Ce Directeur a adressé à Monsieur le Préfet des Yvelines le résultat de cet examen et il conclut « Je vous suggère d'estimer le dossier régulier et complet pour engager la procédure réglementaire... »

Le registre des observations a été tenu à disposition du public durant toute la durée de l'enquête.

### **La publicité de l'enquête**

Elle s'est faite par 3 canaux

- 1) L'affichage sur les panneaux administratifs dans 7 communes
- 2) L'affichage aux portes d'entrée du Parc, visibles de l'extérieur
- 3) Insertion dans deux journaux locaux, une fois plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et une seconde fois dans les 8 jours qui l'ont suivie

Je considère que l'objectif d'informer le public et de lui permettre de s'exprimer a été atteint en se limitant aux seules exigences légales.

### **Les permanences du Commissaire enquêteur**

Des permanences de 3 heures chacune se sont tenues 3 fois en Mairie de Thoiry et 3 fois en Mairie de Villiers-le-Mahieu, ceci durant la période de l'enquête.

Il y a eu 5 visites du public durant les permanences

### **Le registres de recueil des observations**

Un registre a été mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête dans chacune des 2 mairies

Cinq personnes se sont manifestées. Quatre parmi elles ont écrit des observations sur le registre, l'une d'elle représentait l'Association JADE

A ces observations, il convient d'ajouter les 3 remarques figurant dans la délibération du Conseil municipal d'Autueil-le-Roi.

### **En conclusion**

➔ **Je considère que les règles administratives sont respectées et que le public a été bien informé et a pu s'exprimer.**

### **III- MA VISION DU PARC DE THOIRY**

Même ceux qui se veulent critiques sur certains points reconnaissent la réussite du Parc et son intérêt pour le tourisme.

Le « Parc zoologique et de loisirs de Thoiry » est une entreprise gérée comme telle.

#### **Les animaux**

L'objet de la Société est de montrer au public des animaux, dont beaucoup sont exotiques.

Ces animaux sont l'objet d'une grande sollicitude pour leur bien être dans une vie en semi liberté. Le Parc fait partie d'associations de zoos - nationale, européenne, mondiale - qui toutes ont des valeurs d'éthique à respecter par les adhérents.

#### **La rigueur pour le fonctionnement du Parc**

Le Parc se doit d'avoir des règles et procédures strictes dans l'exploitation du Parc :

- Le suivi sanitaire des animaux est primordial en particulier pour éviter les épidémies.
- Certains animaux sont dangereux, pour les soigneurs en premier lieu, et pour les visiteurs.
- La sécurité de 400 000 visiteurs par an requiert le respect de consignes
- ...

C'est l'existence et le respect de ces règles qui expliquent le bon fonctionnement et le succès du Parc.

#### **Le parti pris écologique**

Cet intérêt pour les animaux explique sans doute que le Parc et sa Direction soient attentifs à la sauvegarde de l'environnement et plus généralement au développement durable.

#### **La plupart des domaines sont bien maîtrisés.**

Un domaine très complexe devait être pris en compte, c'est celui de l'évacuation des eaux usées et pluviales. Le Parc de Thoiry a fait appel à un Bureau spécialisé, le Cabinet Buffet, pour faire une étude qui a duré 2 ans et coûté près de 50.000 €. Cette étude a débouché sur des préconisations précises pour pallier les défaillances.

- Pour l'assainissement collectif, les travaux ont été réalisés au cours de l'été 2012
- Pour l'assainissement non collectif qui concerne l'ensemble de la partie animalière du Parc, le détail des travaux à réaliser et leur coût ressort de l'étude. Les interventions, et donc leur coût de près de 400 000 €, seront étalées sur 3 à 5 ans, avec quelques aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

#### **Le développement**

Le Parc de Thoiry n'est pas statique ce qui est nécessaire pour se maintenir.

Ainsi, il crée une extension de 30 ha avec création de collines et implantation d'une zone tourné vers l'Afrique et une autre vers l'Asie. Les remblais réalisés pour les collines et l'aspect de celles-ci ont subi des interrogations sinon des critiques; il s'agit d'une période transitoire, nous y reviendrons en traitant les observations.

### Mes contacts avec la Direction et le représentant du Parc de Thoiry

J'ai apprécié d'avoir toujours des réponses précises à mes questions, souvent avec des pièces justificatives. L'annexe 7 de mon rapport « Réponses aux questions du Commissaire enquêteur » en est un exemple

Il est bon de souligner le souci de la Direction du Parc d'informer sur des projets hypothétiques (L'unité de méthanisation, les bâtiments nouveaux, ...)

### Tout n'a pas été parfait

Par exemple le remblai a débuté sans autorisation administrative.

L'enquête ne permet pas de déceler toutes les anomalies. Je retiens surtout une impression générale très positive sur le Parc.

## **IV- LES OBSERVATIONS**

Trois observations ont été portées sur le registre de Villiers-le-Mahieu, aucune sur celui de Thoiry, l'une d'elles émane de l'Association Jade Il faut y ajouter les réserves écrites dans la délibération du Conseil municipal d'Auteuil-le-Roi.

Elles correspondent à des interrogations et inquiétudes légitimes qui demandent des réponses. Parfois il s'agit de contradictions ou d'erreurs dans le rapport ; leurs origines sont souvent le fait des révisions successives du dossier durant plusieurs années.

Les observations sont traitées en détail dans le rapport. Je donne une courte analyse de chacun des thèmes abordés :

#### ➤ Les nuisibles

Il s'agit essentiellement des rats. Une société spécialiste réputée (SICRE-LEMAIRE) fait une action tous les 2 mois environ. Les certificats d'intervention m'ont été fournis.

#### ➤ Les remblais (réalisation des collines)

- ✓ Ils ont débuté sans autorisation, depuis le Parc de Thoiry a reçu les autorisations administratives.

Pour les phases achevées actuellement : 1 140 000 m<sup>3</sup>.

Il est prévu une nouvelle et dernière phase de remblayage (200 000 m<sup>3</sup> environ)

- ✓ Ils sont réalisés sous la responsabilité de GTM-terrassement et maintenant de VINCI-terrassement, habitués aux contraintes administratives de ces opérations. Un programme d'assurance qualité existe. Des contrôles ont été réalisés, ils ont montré qu'il s'agissait de matériaux inertes

- ✓ Le paysage actuel des collines paraît désolé. Le paysagiste prépare le terrain (humus, ...) et attend le tassement des collines pour effectuer les plantations d'arbres et arbustes. Il s'agit actuellement d'un état transitoire.

Je suis persuadé que la vision finale des collines avec les animaux exotiques sera un attrait nouveau, même depuis la route de Villiers-le-Mahieu à Autouillet.

La traversée de cette route se fera par deux passerelles accessibles aux piétons et aux voitures légères des soigneurs.

#### ➤ Rejet des eaux usées et pluviales.

Ce point a été traité ci-dessus au chapitre III, rubrique « La plupart des domaines maîtrisés »

➤ **Epandage du fumier**

Le nom du nouvel exploitant agricole qui épand le fumier est indiqué (L'EARL Ferme de la Cour)

Les contradictions entre les quantités indiquées s'expliquent par les unités de temps auxquelles elles se rapportent.

Si l'unité de méthanisation se construit, il n'y aura plus d'épandage.

➤ **L'unité de méthanisation.**

Si elle se construit, elle fera l'objet d'une enquête publique basée sur des données précises et complètes. Je ne dois pas donner d'avis.

Toutefois, le but annoncé est à la fois écologique (bilan carbone,...) et économique (fourniture d'énergie électrique et calorifique,...)

Les camions viendraient par le parc et non par la route de Villiers-le-Mahieu à Autouillet comme c'est le cas pour les remblais.

## V - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

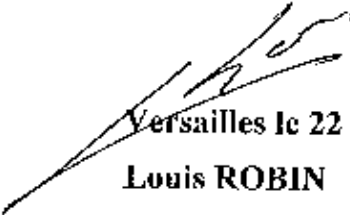
Compte tenu :

- Du respect des conditions réglementaires dans la préparation et la réalisation de l'enquête publique,
- De l'intérêt du parc pour le public du point de vue touristique et pédagogique,
- Des installations qui sont réglementaires ou le deviendront selon un programme connu,
- De l'absence de nuisances pour l'environnement (impact faible, même pour la circulation automobile),
- De la recherche par la Direction du Parc d'une exploitation et de solutions respectant l'environnement et le développement durable,
- Des observations du public dont les interrogations trouvent des réponses satisfaisantes,

**le Commissaire enquêteur donne**

**un avis très favorable**

**pour l'exploitation du Parc zoologique et de loisirs de Thoiry**

  
Versailles le 22 novembre 2012

Louis ROBIN

Commissaire enquêteur